Auxiliaire de l'enfance

RÉF | 6259

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette section vise à rendre l'étudiant capable d'assurer une présence stimulante, épanouissante et un rôle éducatif auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, dans un processus favorisant leur développement global, dans la relation de l'enfant à soi et aux autres, à savoir : - assurer, de manière personnalisée et chaleureuse, un accueil conjoint des enfants et de leur famille; - observer l'enfant dans différentes situations de vie; - ajuster son intervention à l'activité de l'enfant; - assurer son bien-être physique (les soins, l'hygiène, l'alimentation, la santé) et psychologique; - assurer sa sécurité physique et psychologique; - proposer des activités qui favorisent l'autonomie des enfants, la prise d'initiative; - gérer la journée en fonction du rythme et des besoins des enfants présents; - stimuler le dialogue, la coopération au sein des groupes d'enfants et gérer les conflits éventuels; - aménager un espace adéquat où ils peuvent s'épanouir et se développer; - entretenir régulièrement le matériel, les jouets et les pièces de l'accueil; - assurer la communication entre les différents milieux de vie de l'enfant dans un souci de continuité et de complémentarité; - situer son intervention dans un cadre professionnel (respect des engagements contractuels, des règles de déontologie, …); - mettre en œuvre le projet éducatif en collaboration avec l'équipe; - participer à des réunions d'équipe et à des formations continuées & - rédiger un rapport succinct sur la situation de l'enfant.

L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui accueille les enfants confiés par leurs parents en dehors du temps scolaire et assure leur prise en charge en l'absence de ceux-ci.
Son action vise à assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une présence stimulante et épanouissante dans des structures d'accueil collectives et/ou dans un cadre à caractère familial, à assumer un rôle éducatif dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient et répondant aux exigences du «code de qualité» tel que défini par l'Arrêté de la Communauté française (Moniteur belge du 02.04.2004). Par son action, il contribuera à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité

des publics dans un même lieu et participera à la consolidation de la vie familiale.

Programme

Il s'agit d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail pédagogique spécifique de l'accueil de l'enfant, tant dans un cadre collectif que familial. La formation comprend quatre périodes de stages (observation, insertion, intégration et centres de vacances).

UE :

- Auxiliaire de l'enfance : découverte du métier
- Auxiliaire de l'enfance : stage d'observation
- Accueil des enfants dans une structure collective : bases méthodologiques
- Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques
- Auxiliaire de l'enfance : déontologie professionnelle
- Auxiliaire de l'enfance : approfondissement théorique
- Auxiliaire de l'enfance : accueil de l'enfant à domicile et en collectivité – approfondissement méthodologique
- Auxiliaire de l'enfance : accueil des enfants durant leur temps libre – approfondissement méthodologique
- Auxiliaire de l'enfance : stage d'insertion
- Auxiliaire de l'enfance : stage d'intégration
- Auxiliaire de l'enfance : stage en centre de vacances
- Épreuve intégrée de la section : auxiliaire de l'enfance

Certification(s) visée(s)

Certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale

Type de formation

Enseignement de promotion sociale

ORGANISATION

Durée

18 mois

Horaire

lundi mardi mercredi jeudi vendredi en journée 8h20 à 16h

Début

Septembre 2024 une à deux fois par an, septembre et janvier.

Coût

A déterminer - Coût réduit : : 80 € -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir au moins 18 ans.
Avoir **au minimum** le *certificat de l'enseignement secondaire inférieur* de plein exercice (CESI ou CESDD) ou
une *équivalence de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Connaître

À défaut de diplôme, réussir des tests d'admission obligatoire de français et de mathématiques (niveau enseignement secondaire inférieur).

Remarques

Les cours se donnent sur le site d'Anderlecht, rue Chomé Wyns, n° 5, 1070 Bruxelles. L'entrée se fait par le grand parking derrière le n°28 Square Albert I.
Les personnes obtenant ce certificat après le 31 décembre 2025, devront également être titulaires du CESS pour pouvoir exercer comme personnel d'accueil, dans la plupart des milieux d'accueil de la petite enfance. Toutefois, des dispenses existent. Voyez à ce sujet l'article "Qualifications reconnues pour le personnel d'accueil des enfants".

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Pour la rentrée de septembre, inscrivez-vous au test d'admission du 2 avril au 25 avril 2024, en envoyant un e-mail au secrétariat avec une copie de votre document d'identité et en indiquant vos coordonnées complètes à l'adresse suivante: secretariat@eafcevere.eu. En objet, veuillez indiquer: inscription au test auxiliaire de l'enfance. Dans le message, indiquez vos coordonnées complètes et joignez-y une copie de votre document d'identité. Vous recevrez une réponse et une convocation personnalisée par e-mail.

Organisme

EAFC - Etablissement d'enseignement pour adulte et de formation continue - Evere-Laeken-Anderlecht
Avenue Constant Permeke 4
1140 Evere
Tél: 02 701 97 97
http://www.eafcevere.eu

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation